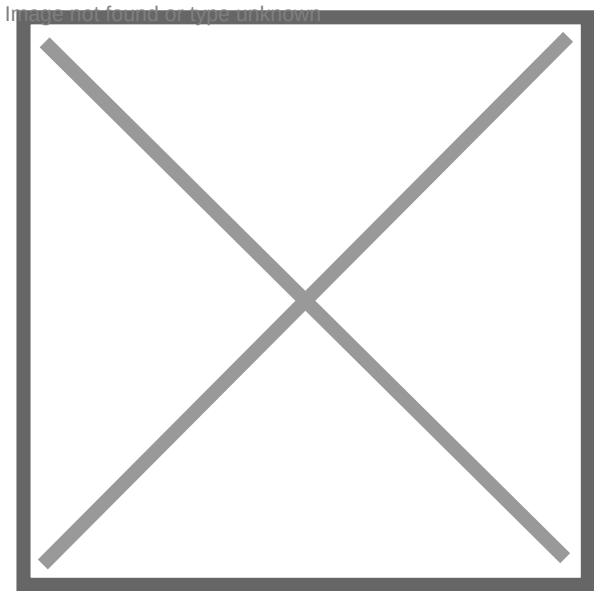




abus de faiblesse procès

Par **mercedesbenz**, le **27/06/2023** à **07:46**

Bonjour,rnrnMon mari est décédé le 25 avril 2022.rnrnLa succession a été signée le 14 décembre 2022 sans problème.rnrnSuite à cela, le fils de mon mari (premier lit) évoque que j'ai spolié son père et son héritage à lui.rnrnEn septembre 2021, j'ai obtenu l'habilitation familiale générale.rnrnNotre maison avait besoin de travaux, j'ai effectué des retraits sur son assurance vie pour régler les factures ainsi que le paiement mensuel de son ephad et le factures courantes de la maison (justificatif à l'appui).rnrnIl prétend que j'ai spolié son héritage et veut me faire un procès pour abus de faiblesse et spoliation d'héritage. rnrnMa question est la suivante : qu'est ce que je risque pénalement.rnrnMerci d'avancernrnBien cordialementrnrnFlorence

Par **mercedesbenz**, le **28/06/2023** à **06:47**

rnrn